

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### CLAUSE N° 1 : OBJET

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de Mon Jardin Nourricier (dénommé ci-après « MJN ») et de son client (dénommé ci-après « le stagiaire ») dans le cadre de la vente des prestations de stages de formation en éco-jardinage. Toute prestation accomplie par MJN implique donc l'adhésion sans réserve du stagiaire aux présentes conditions générales de vente et modalités d'inscription.

### CLAUSE N° 2 : NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

Les stages amateurs proposés par MJN ont pour objectif de permettre l'apprentissage des techniques et des principes de l'éco-jardinage et du jardinage nourricier. Le nombre d'heures est fixé pour chaque stage. Sauf mention contraire, aucun niveau de connaissance préalable n'est requis.

### CLAUSE N° 3 : CONDITIONS D'USAGE

Le stagiaire s'engage à respecter les règles d'hygiène (notamment celles liées à la crise sanitaire), de sécurité et de présence. Le matériel et les fournitures nécessaires à la tenue des stages sont fournis par MJN. Il sera cependant demandé aux stagiaires d'apporter du matériel personnel individuel (gants de jardinage, sécateurs, carnet, stylo...). Ceci étant précisé dans chaque fiche détaillée de stage.

### CLAUSE N° 4 : PRIX

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise d'inscription. Ils sont libellés en euros et HT (non assujetti à la TVA). Ils incluent les fournitures éventuellement nécessaires à la tenue du stage.

MJN s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les prestations aux prix indiqués lors de l'enregistrement de l'inscription.

- Le prix des stages est consultable sur [www.mon-jardin-nourricier.fr](http://www.mon-jardin-nourricier.fr)
- Les stages sur demande sont devisés.

### CLAUSE N° 5 : ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

### CLAUSE N° 6 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Sauf indication différente mentionnée sur la proposition commerciale ou la facture, le règlement des arrhes et du solde des stages s'effectue :

- soit par chèque (à l'ordre de « Noëlle Guillot ») ; soit en espèce ; soit par virement bancaire (uniquement en cas de règlement anticipé du stage ou d'un bon cadeau), le RIB est alors fourni avec la facture.
- Lors de l'enregistrement de l'inscription, le stagiaire devra verser 50 % du montant du stage au titre des arrhes. Le solde sera versé le premier jour de stage. Le règlement des arrhes par chèque sera encaissé dans les 15 jours précédents l'action de formation. En cas de règlement avec un bon cadeau, celui-ci sera débité du montant des arrhes dans les mêmes délais.

### CLAUSE N° 9 : ANNULATION

À défaut d'un nombre suffisant de participants (pouvant être différent selon les stages - voir fiches détaillées), MJN se réserve le droit d'annuler par écrit les actions de formation jusqu'à 7 jours francs avant la réalisation de la prestation. Les sommes versées par le stagiaire au titre des arrhes seront alors intégralement remboursées ou le bon cadeau recredité.

Le stagiaire peut demander le remboursement intégral sans frais et sans condition de ses arrhes jusqu'à un 15 jours francs avant l'action de formation. Les sommes versées par le stagiaire seront alors intégralement remboursées, ou le bon cadeau recredité..

En cas d'annulation de la part du stagiaire dans un **délai inférieur à 15 jours francs avant la date de début de l'action de formation** (sauf cas de force majeure et sur justificatif uniquement), **la totalité des arrhes restera acquise à MJN** ou le montant des arrhes sera définitivement retiré du bon cadeau.

En cas d'interruption de la part du stagiaire au cours de l'action de formation, ou d'arrivée en retard, la totalité du prix de la prestation restera acquise à MJN.

### CLAUSE N° 10 : FORCE MAJEURE

La responsabilité de MJN ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure (alerte météo, évolution des dispositions liées à la crise covid-19, maladie...). À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil. Si une annulation intervenait dans ce contexte, les stagiaires seraient remboursés des sommes versées.

### CLAUSE N° 11 : USAGE DES CONTENUS

**Les contenus fournis dans le cadre des stages ou des visites** (textes, illustrations, recettes...) **sont destinés à un usage strictement privé**. Toute diffusion, exploitation ou utilisation de ces contenus hors de ce cadre, que ce soit à titre gratuit ou onéreux pourra engendrer des poursuites.

### CLAUSE N° 12 : TRIBUNAL COMPÉTENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal d'Instance de Colmar.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION & INFOS PRATIQUES

### COMMENT S'INSCRIRE

- Veuillez compléter, dater et signer le bulletin d'inscription en n'oubliant pas d'indiquer l'intitulé et la date du stage ainsi que le nombre de participants. Renvoyer votre bulletin d'inscription accompagné du chèque d'arrhes de 50 % du montant total à l'ordre de « Noëlle Guillot » par voie postale. (Un bulletin et un chèque d'arrhes par stage)
- Il est important de vous préinscrire par téléphone au 06 76 56 47 47 ou mail ([contact@jardin-nourricier.fr](mailto:contact@jardin-nourricier.fr)) afin de vous assurer qu'il reste des places dans le stage souhaité.
- Votre inscription ne sera définitivement validée qu'à réception de votre bulletin d'inscription dûment complété, daté, signé et accompagné des arrhes. À défaut de réception de votre inscription définitive 5 jours francs après votre préinscription, la place pourra être proposée à un autre stagiaire.
- Un mail de confirmation vous sera envoyé dès validation de votre inscription.

### STAGIAIRES

Les stages seront ouverts à partir de 2 à 4 inscrits minimum (selon les stages). Le maximum de stagiaires acceptés pourra varier en fonction du stage et du contexte sanitaire de la crise covid-19. Ainsi le maximum pourra varier entre 3 à 8 personnes (jauge adaptée en fonction du contexte sanitaire). Sauf mention contraire, les stages proposés ne sont pas adaptés au jeune public.

### LIEU

Sauf mentions contraires, les stages se dérouleront au domicile de Noëlle Guillot — 241 Remspach — 68610 LINTHAL. Un fléchage sur le Remspach est mis en place, un plan d'accès vous sera envoyé par mail. Nous vous invitons à être présent environ 5 à 10 minutes avant le début du stage. Notez que l'accueil ne sera pas assuré au-delà de 10 minutes d'avance.

### TRANSPORT ET ACCÈS

Un covoiturage depuis le village sera proposé en cas d'enneigement.

### REPAS, BOISSONS ET HÉBERGEMENT

Le repas de midi est proposé pour les stages à la journée, ou stages week-end en option (15 €/personne). Vous pouvez apporter votre propre repas et nous mettrons à votre disposition plaque de cuisson, four, assiettes et couverts gracieusement. Le repas de midi n'est pas proposé pour les stages à la demi-journée. Des boissons non alcoolisées vous seront offertes gratuitement (eau, sirop ou tisane maison). L'hébergement n'est actuellement pas proposé et n'est pas compris dans le prix des stages. Des hébergements à proximité peuvent vous être conseillés.